



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

insertion professionnelle

Question écrite n° 18578

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur la nécessité de mettre en oeuvre de nouvelles mesures en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes faiblement qualifiés issus des zones de revitalisation rurale (ZRR). La suppression simultanée, au 1er Janvier 2008, des exonérations attachées aux contrats de professionnalisation et celle du S.E.J.E. (soutien à l'emploi des jeunes en entreprise) handicapent gravement les actions en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes faiblement qualifiés issus des ZRR. D'où l'intérêt qu'il y aurait d'élargir à ces secteurs de population les dispositifs mis en place pour favoriser l'insertion des jeunes issus des zones urbaines sensibles (ZUS) comme cela se pratique déjà à titre expérimental en certains endroits. C'est ainsi que la Préfecture du Rhône par exemple, expérimente depuis 2006 le parrainage des jeunes faiblement qualifiés issus de ZUS et, depuis 2007, la mise en relation des jeunes diplômés de ces zones avec les entreprises qui ont signé la Charte de la diversité. Ce dispositif destiné à favoriser l'accès à l'emploi de ces secteurs de population est désormais élargi aux jeunes issus des ZRR. Il lui demande si, compte tenu de l'intérêt de cette initiative, elle compte généraliser ce dispositif à toutes les ZRR du territoire.

Texte de la réponse

Les jeunes faiblement qualifiés des zones de revitalisation rurales bénéficient des mesures de droit commun et de toute l'offre de service des politiques de l'emploi : contrat d'insertion dans la vie sociale avec les missions locales, parrainage, projet personnalisé d'accès à l'emploi avec l'ANPE, offre d'insertion des PLIE, parcours d'insertion au sein des structures de l'insertion par l'activité économique, contrats aidés du plan de cohésion sociale. Les marges de manoeuvres disponibles pour la mise en oeuvre de ces outils autorisent des adaptations aux spécificités du marché du travail de chaque territoire. Ces opportunités sont renforcées depuis le début de cette année par le transfert des moyens du SEJE vers le CIE, dont une part de la programmation est spécifiquement mobilisée au profit des jeunes. Par ailleurs, afin de prendre en compte les difficultés particulières d'accès à l'emploi que connaissent les jeunes de ces territoires, des enseignements pourraient être tirés de la mise en oeuvre du contrat d'autonomie expérimenté dans les quartiers prioritaires des politiques de la ville dans le cadre du plan espoir banlieues.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18578

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 27 mai 2008

Question publiée le : 11 mars 2008, page 1993

Réponse publiée le : 3 juin 2008, page 4681